

Madame Simonetta Sommaruga  
Conseillère fédérale  
Cheffe du Département fédéral de  
l'environnement, des transports, de  
l'énergie et de la communication  
(DETEC)  
3000 Berne

*Par e-mail :*  
*raphael.bucher@bafu.admin.ch*

Genève, le 4 avril 2022

## **Consultation : Révision de la loi sur le CO2**

Madame la Conseillère fédérale,

En décembre dernier, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a mis en consultation le projet de révision de la loi sur le CO2. La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) tient à faire part de sa position sur ce projet compte tenu de son importance pour une partie de ses membres, et pour l'économie genevoise.

La CCIG rappelle qu'elle avait soutenu le projet antérieur de révision de loi sur le CO2 qui a subi un échec lors de la votation populaire, en date du 13 juin 2021. Bien qu'elle l'ait soutenu, la CCIG avait émis des réserves notamment sur la distinction entre mesures de réduction d'émissions de CO2 en Suisse et à l'étranger ainsi que le rehaussement – trop contraignant – du plafonnement de la taxe CO2.

Ces réserves sur ces deux points précis n'ont plus lieu d'être en l'état du projet, ce que la CCIG salue :

- L'objectif visé est de 60 : 40 par rapport aux émissions à compenser en Suisse et à l'étranger ;
- Le plafonnement de la taxe CO2 demeure inchangé.

La CCIG estime que le projet de révision de la loi sur le CO2 va – à ce stade de la procédure - dans la bonne direction.

La CCIG attire cependant l'attention sur un point : le projet rend accessible les conventions d'objectifs à toutes les entreprises suisses, ce dont la CCIG se réjouit, pour autant qu'elles s'engagent à ne plus générer de gaz à effet de serre issues de l'utilisation de combustibles fossiles d'ici 2040. Lier l'obligation de se passer d'énergies fossiles d'ici 2040 aux conventions d'objectifs de manière obligatoire paraît excessif et risque de restreindre l'utilisation de cet instrument qui a fait ses preuves.

En effet, les entreprises industrielles ayant conclu des conventions ont jusqu'ici toujours dépassé leurs objectifs de réduction des émissions: de 1990 à 2019, elles ont diminué de 18% environ, tandis que la création de valeur ajoutée brute a augmenté de près de 70%.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces observations, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'assurance de notre haute considération.

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V. Subilia'.

Vincent Subilia  
Directeur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Hardyn'.

Nathalie Hardyn  
Directrice du département Politique

**La CCIG a pour objectif d'assurer une économie forte, permettant aux acteurs qui constituent le tissu économique local d'exercer leur activité de manière pérenne. Association de droit privé, indépendante des autorités politiques, la CCIG fait entendre la voix des entreprises, par exemple lors de consultations législatives cantonales et fédérales, et en formulant des propositions ayant trait aux conditions cadre. La CCIG compte plus de 2 400 entreprises membres.**